



Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Programme statistique 2020

Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	8
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	11
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES INSEE – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture	14
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur.....	16
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Commissariat général au développement durable Service des données et des études statistiques (SDES) Sous-direction des statistiques sur les transports.....	18
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Service de la statistique et de la prospective (SSP)	22
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales Observatoire économique de la Défense (OED).....	25

Page

Pour information :

- le programme 2020 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Services publics et services aux publics » :

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Direction générale pour la recherche et l'innovation
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

- le programme 2020 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Démographie et questions sociales » :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Commissariat général au développement durable
Service des données et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques du logement

- le programme 2020 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Environnement et développement durable » :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Commissariat général au développement durable
Service des données et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques de l'énergie

- le programme 2020 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Système financier et financement de l'économie » :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale des statistiques, des études et de l'international

AVERTISSEMENT

Dans ce programme de travail, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

Avis généraux : AG

ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »

EDD : commission « Environnement et développement durable »

TERR : commission « Territoires »

Les avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

Par ailleurs, les opérations et travaux référencés sont également repris dans un document synthétique qui indique, en regard de chaque avis du moyen terme 2019-2023, et de manière abrégée, l'ensemble des opérations et travaux cités dans chaque commission.

0. Orientations pour 2020

Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2020

Le passage au concept économique d'entreprise pour l'ensemble des groupes pour la production de statistiques structurelles a mobilisé de nombreuses équipes de l'Insee durant ces dernières années : les divisions É sane, PTGU et Infrastructure et Répertoires Statistiques (IRS), ainsi que le service É sane et l'équipe de maintenance informatique à Nantes. Ce changement de paradigme majeur, qui a nécessité une refonte importante du processus de production et de diffusion des statistiques structurelles d'entreprises (processus É sane), a abouti en 2019 sur les données relatives à l'exercice 2017 avec notamment les premières diffusions de statistiques provisoires et définitives en entreprises à Eurostat respectivement fin octobre 2018 et juin 2019. Cependant d'une part ce processus complexe nécessite d'être consolidé et d'autre part certaines améliorations peuvent encore lui être apportées notamment par l'utilisation de nouvelles données (collectées sur l'exercice 2018 de l'ESA) concernant les flux intra-groupe, par l'utilisation des nouvelles enveloppes de restructuration fournies par l'application Citrus rénovée et également par le biais d'une enquête spécifique auprès des grands groupes non profilés manuellement testée courant 2020. C'est pourquoi ce sujet restera majeur pour les équipes citées pour l'année 2020.

Enfin pour achever ce passage au concept économique d'entreprises de la statistique structurelle, **la refonte de la production des données de Démographie d'entreprises** est nécessaire. Après la rédaction de la note de cadrage opérationnelle en 2019, ce projet de refonte entrera en 2020 dans sa phase de spécification et de développement informatique pour aboutir d'ici fin 2022 avant la mise en production de Sirene 4 et l'arrêt de Sirene 3. À noter qu'une première partie de ce projet sera mis en production dès janvier 2021.

Le second événement majeur de l'année 2020 est **la participation active au projet Européen de révision de la Nace (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne)**, lancé en 2019 et dans lequel l'Insee est particulièrement impliqué et le sera dans les années à venir. Ces travaux permettront non seulement de faire remonter au niveau européen les demandes de révisions mais aussi dans un deuxième temps de définir la NAF en conséquence.

Enfin, **la refonte du répertoire inter-administratif Sirene** a débuté depuis septembre 2018 date à laquelle les équipes de projet statistique et informatique du programme Sirene 4 ont été constituées. Le programme Sirene 4 vise à construire pour 2022 un système modernisé, durable et robuste, évolutif et permettant une gestion plus efficiente du répertoire Sirene. En 2020 de nombreux développements seront réalisés dont un tout particulièrement attendu pour respecter le premier des trois jalons figurant dans le contrat pluriannuel de l'Insee avec la direction du Budget et concernant le programme Sirene 4 : la mise en production fin 2020 d'une nouvelle méthode d'identification des unités légales et de leurs établissements au répertoire Sirene permettant des gains d'automatisation dès 2021, dans la gestion du répertoire actuellement en œuvre.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2020, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2020**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

- . intitulé, explication brève des objectifs ;
- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un avis de moyen terme du Cnis (citer a minima le code de l'avis ou des avis en référence aux annexes 1 et 2) ainsi que le lien avec un règlement européen ou une loi française ;
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont **l'instruction se poursuivra en 2020 ou qui entreront en production en 2020** : intitulé, phase prévue en 2020.
Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Sur les problématiques de démographie d'entreprises, en 2020, la partie production du dispositif Sine, se concentrera surtout sur la collecte et le retraitement de la troisième vague de la cohorte 2014, lancée en fin d'année 2019.

Par ailleurs, l'année 2020 sera une année blanche en termes de lancement d'enquête. Elle sera par conséquent mise à profit pour continuer la préparation du passage des enquêtes Sine à la collecte par Internet (Coltrane) et à l'outil de gestion Générique. Des réflexions autour du questionnaire de la cohorte 2022 seront entamées. Une « revue de littérature » sur les utilisations de Sine est envisagée pour y contribuer.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

*Y compris : . données massives, données satellitaires, etc.
. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)
. nouveaux appariements de données individuelles.*

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

Afin d'améliorer les résultats du profilage, une nouvelle méthode de profilage a été expérimentée en 2019. Il s'agit du **desk profiling** (mobilisation d'informations auxiliaires pour améliorer le profilage, manuel ou automatique, en production). Il ne peut pour l'instant être utilisé à grande échelle même si des réflexions de *webscraping* sont à l'étude (cf. infra). La source privilégiée est les comptes sociaux accessibles par l'interface Ellipro, habituellement utilisée à titre de vérification des périmètres, de l'arborescence des liens capitalistiques et des déclarations d'intercompagnies pour certaines variables financières de groupes profilés manuellement. Pour des périmètres limités, cette démarche peut-être exhaustive et alléger d'autant l'interrogation des groupes : 28 groupes économiquement importants (cotés) jusqu'alors profilés automatiquement et concentrés autour d'un nombre limité de filiales (40 maximum) ont ainsi été invités par un courrier officiel de la DSE à une démarche de *light profiling*, mixant les caractéristiques du profilage manuel : interactions entre le groupe et un profileur (sans visite) et du profilage automatique : une seule entreprise dans le champ É sane au sein du groupe et maintien d'une interrogation à l'ESA des unités légales, à partir desquelles le profileur reconstitue une ESA en entreprise. 8 groupes ont répondu de manière complète, dans un esprit très coopératif. Cette expérience, auprès d'interlocuteurs comptables est convaincante, même si l'ESA n'est pas toujours aisée à reconstituer. Disposer d'une interrogation d'Ellipro « en masse », automatisée, serait un plus. Ce point sera investigué en 2020 avec la société Ellisphère.

Par ailleurs, le SSP Lab ainsi que la division « Innovation instruction technique » ont été sollicités pour explorer la possibilité de récupérer de manière automatisée les données d'intercompagnies décrites ci-dessus et présentes dans les comptes sociaux disponibles via Ellipro. Mais ces informations figurent dans des tableaux non standardisés, sous forme d'images scannées, qu'il s'agit de restituer dans un format exploitable, par des techniques d'analyse textuelle et d'OCR (*Optical Character Recognition* qui transforme des documents pdf en format texte). Selon la division IIT, les techniques d'OCR fonctionnent très bien sur du texte standard, mais moins sur des tableaux. Les contacts avec ces deux unités se poursuivront en 2020 ainsi qu'un examen détaillé d'une expérimentation menée par Statcan sur ce sujet.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

En 2019, l'Insee a réalisé son engagement d'une transmission à Eurostat de la statistique structurelle en entreprises sur l'exercice 2017. **Ce passage au concept économique d'entreprise pour l'ensemble des groupes** a mobilisé de nombreuses équipes de l'Insee durant plusieurs années : les divisions É sane, PTGU et Infrastructure et Répertoires Statistiques (IRS), ainsi que le service É sane et l'équipe de maintenance informatique à Nantes.

Ce changement de paradigme majeur a en effet nécessité une refonte importante du processus de production et de diffusion É sane. Il a abouti, sur les données relatives à l'exercice 2017, à une première année de gestion des données en entreprise, et à une diffusion à Eurostat de statistiques provisoires sur l'exercice 2017 en entreprises fin octobre 2018 et de statistiques définitives sur ce même exercice en entreprises fin juin 2019. La diffusion des données É sane a de plus été enrichie avec des variables issues du répertoire des groupes (Lifi) : appartenance à un groupe, type de groupe (franco-français, multinational français, multinational étranger) notamment. La catégorie d'entreprise fait également partie désormais des variables diffusées *via* É sane.

Pour cela, l'Insee a au fil des ans élaboré une méthodologie de profilage, qui consiste à identifier au sein des groupes de sociétés des entreprises telles que définies par le règlement européen n°696/93, et à calculer des statistiques pour ces nouvelles unités. Les premiers travaux qui ont porté sur le profilage manuel des plus grands groupes sont pris en compte dans l'élaboration des statistiques structurelles d'entreprises depuis l'exercice 2013. En revanche, les résultats du profilage automatique le sont pour la première fois pour l'exercice 2017 dont les résultats définitifs ont été publiés en 2019.

En 2019, l'Insee a mis en œuvre le profilage de façon manuelle pour 60 des plus grands groupes implantés en France (profilage manuel), les autres groupes (plus de 130 000) étant profilés de manière automatique.

Si la grande avancée de 2019 est portée par la prise en compte du profilage automatique, le profilage manuel a bénéficié également d'avancées méthodologiques : mobilisation accrue de sources externes, notamment les comptes sociaux ; augmentation de la couverture des groupes profilés, par initialisation du profilage de nouveaux groupes ou extension du profilage au sein des groupes déjà profilés mais partiellement ; échanges intensifiés avec les utilisateurs.

La vision renouvelée du système productif que ces travaux ont permis a fait l'objet d'une préparation spécifique de la diffusion, à laquelle l'ensemble des acteurs a pris part : participation au groupe de travail du Cnis sur la communication dans cette nouvelle unité, présentation à diverses autres instances (Medef, Afep, BPI, Eurostat) et contribution à l'*Insee Référence* sur les entreprises de 2019 sur les entreprises (fiches, co-écriture d'articles).

En 2020, il s'agira de consolider, stabiliser et sécuriser le processus É sane dont la complexité, déjà importante, s'est accrue au fil des années. Des améliorations seront apportées concernant les contrôles des données, en fonction des retours des maîtrises d'ouvrage sectorielles et du service É sane. De premiers contrôles seront implémentés sur les nouvelles variables introduites dans les questionnaires de l'ESA 2018, et ces nouvelles informations seront utilisées pour améliorer les résultats de l'algorithme de consolidation automatique des données des groupes non profilés manuellement.

Les données – chiffre d'affaires, ventilation par activités/produits & autres variables nécessaires au calcul de l'APE – issues de l'enquête Production et apurées par le DSS dans le courant du premier semestre, seront intégrées en fin d'année 2020 dans les données É sane 2018 en vue d'améliorer les résultats définitifs des exercices 2019 et au-delà.

Par ailleurs, l'adaptation du processus d'intégration des liasses fiscales au nouveau format de transmission par la DGFIP démarrée en 2019 sera finalisée cette année.

En outre, de nouveaux travaux de maintenance informatique débiteront en 2020 afin de **préparer le passage de l'application É sane à Postgre en juin 2021**. Il s'agira en particulier de préparer la stratégie de tests, puis de démarrer la recette à partir de septembre 2020.

Enfin pour achever ce passage au concept économique d'entreprises de la statistique structurelle, **la refonte du processus de production des données structurelles de démographie d'entreprises** est nécessaire. Après la rédaction de la note de cadrage opérationnelle en 2019, ce projet de refonte entrera en 2020 dans sa phase de spécification et de développement informatique pour aboutir d'ici fin 2022 avant la mise en production de Sirene 4 et l'arrêt de Sirene 3. L'année 2020 devrait permettre de développer le produit minimum viable pour assurer la production des statistiques structurelles de démographie d'entreprises en entreprises au sens économique. Cela nécessitera également des évolutions du répertoire statistique Sirius.

*L'ensemble de ces travaux s'inscrivent pleinement dans l'avis **ESM4 du Cnis** « consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique ».*

*Le profilage manuel, par les monographies des groupes qu'il exige, participe également, de manière structurelle, à « suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises ». (**ESM5**) : frontière entre commerce ou service internalisés et en franchise, complémentarité entre unités productives et auxiliaires, soutien financier intra groupe (prêts internes...), etc.*

*De plus, la participation de l'Insee, en 2020 comme les années précédentes, à l'élaboration et à la mise en œuvre du profilage européen, ainsi qu'aux travaux sur l'interopérabilité des répertoires nationaux et européens concourt à édifier une statistique structurelle plus comparable et de meilleure qualité à l'échelle européenne ; ces travaux s'inscrivent ainsi dans l'avis **ESM1** : « Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant ».*

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2020, comme en 2019, l'Insee sera activement impliqué dans le projet Européen de révision de la Nace (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne). La version actuelle de la Nace est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Plus de dix années se sont écoulées depuis, au cours desquelles se sont produits des changements substantiels dans les structures et les organisations économiques, ainsi que des développements technologiques et sociétaux tels que la numérisation et l'économie de partage, qui donnent lieu à de nouvelles activités et à de nouveaux produits. Aussi, un certain nombre d'utilisateurs de la Nace considèrent que sa version actuelle ne reflète plus la réalité des pratiques commerciales et de l'évolution de la société, et Eurostat a lancé un projet de révision de la Nace, qui mobilise fortement les Etats-Membres, notamment dans le cadre d'une *Task Force* européenne créée en mars 2019. Les travaux réalisés en 2019 ont principalement consisté d'une part à commencer l'examen des propositions de modifications (environ 400), issues d'une première interrogation prospective des INS conduite par Eurostat en 2018, et d'autre part à organiser une consultation des organisations professionnelles et de l'ensemble du SSP (service statistique public) au cours de l'été 2019, permettant d'associer plus étroitement les acteurs économiques à la révision de la nomenclature. De cette consultation de 2019 résultent près de 1600 nouvelles propositions de modifications au niveau européen. L'examen de ces propositions mobilise en 2019 et 2020 de nombreux acteurs du SSP : unités gérant des répertoires ou des enquêtes, unités produisant des études ou des indicateurs sectoriels, ou les comptes nationaux, SSM. A l'examen de ces propositions de modifications, qui s'annonce déjà plus lourd en 2020 qu'en 2019, devront s'ajouter des actions de communication, afin que les unités affectées par la révision de la Nace puissent commencer leurs préparatifs en temps utiles, en intégrant leurs propres contraintes. De plus, la révision de la Nace doit se faire en cohérence avec celle de la Citi (nomenclature internationale des activités) et l'Insee sera également sollicité pour y participer.

La refonte du répertoire inter-administratif Sirene (programme Sirene 4) a débuté depuis septembre 2018 date à laquelle les équipes de projet statistique et informatique ont été constituées. Le programme Sirene 4 vise à construire pour 2022 un système modernisé, durable et robuste, évolutif et permettant une gestion plus efficiente du répertoire Sirene.

Il est découpé en 10 projets : identification, codification, géographie, gestion de la norme, moteur de règles, poste de travail, traitements, infocentre, secteur public, contribution à ProConnect.

L'identification permettra des gains en gestion dès 2021, la codification devra préparer le changement de nomenclature d'activités. La géographie doit permettre que Sirene s'appuie sur la base adresse nationale en plus ou en remplacement du cadastre.

La gestion de la norme d'échange avec les centres de formalités d'entreprise (Norme EDI CFE) permettra de renforcer les contrôles et de faciliter la qualification des éditeurs, le moteur de règles facilitera la maintenance des traitements.

Le poste de travail permettra d'améliorer les conditions de travail, les traitements de terminer la séparation entre la gestion des unités légales et celle des unités statistiques, l'infocentre de séparer le système de pilotage de celui de la gestion.

Le projet Secteur public vise à standardiser la fourniture de données par certaines administrations et améliorer la qualité des données correspondantes.

La contribution de Sirene à ProConnect (anciennement France Connect Entreprises) permettra d'authentifier les personnes physiques représentant des personnes morales.

Le calendrier de la loi Pacte peut avoir des conséquences importantes pour le répertoire Sirene avec la mise en place d'un guichet unique électronique au 1^{er} janvier 2021, en remplacement de tous les centres de formalités d'entreprise au 1^{er} janvier 2023. A moyen terme, le registre général des entreprises sera défini par ordonnance au plus tard en mai 2021 avec une mise en place ultérieure.

Le programme Sirene 4 n'intégrera pas **le remplacement du service d'identification automatique de masse (Siam) actuel de Sirene**, du fait de l'existence d'un service similaire d'identification au répertoire Sirene rendu par l'API Sirene. C'est **le répertoire statistique Sirus** qui devra adapter courant 2020 son service actuel pour permettre de répondre aux besoins des utilisateurs du SSP, les besoins externes étant rendus par l'API Sirene.

Les besoins du SSP d'identification dans le répertoire Sirene sont les suivants :

- extraire des informations du répertoire pour une unité dont on connaît l'identifiant ;
- vérifier la cohérence entre les informations du répertoire et les informations de l'utilisateur pour une unité dont on connaît ou non l'identifiant ;
- retrouver le Siret ou le Siren d'unité dont on ne connaît que des éléments d'identification (nom, dénomination, enseigne, adresse, ...).

Une analyse des possibilités offertes par l'API Sirene a été menée en 2019 afin d'évaluer sa capacité à restituer les recherches du Siam Sirene actuel. Les conclusions de cette analyse montrent que les différences entre le Siam et l'API Sirene sont significatives et nécessitent que des investigations méthodologiques préalables soient conduites pour déterminer les réglages de l'API qui permettrait de rendre un service d'identification a minima comparable sinon meilleur que le Siam.

Pour cela, des évolutions de l'API Sirene sont à envisager en 2020 notamment pour obtenir une notation comparable d'une recherche à l'autre afin d'étalonner les résultats.

Il est donc prévu en 2020 de développer un prototype pour tester plusieurs scénarios de paramétrage de l'API afin de déterminer celui permettant de rendre aux utilisateurs un service d'identification au moins comparable à l'existant.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

Suite à une recommandation du rapport du groupe de travail du Cnis sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises, l'Insee, en réponse à des besoins spécifiques d'utilisateurs, développera une offre de production sur mesure de certains agrégats en unités légales, complémentaire à la diffusion standard en entreprises.

0. Orientations pour 2020

Le département des statistiques de court terme (DSCT) est chargé de la production des indices de prix à la production et à l'importation et des indices d'activité des entreprises en volume et en valeur. Il mobilise pour ce faire des enquêtes (Opise, EMB, Emagsa) réalisées par l'Insee, par des services statistiques ministériels ou dont l'exécution est déléguée à des fédérations professionnelles, ainsi que des données administratives (déclarations CA3 des entreprises assujetties à la TVA). Le champ couvert, le degré de détail et les délais de publication des indices étaient jusqu'à présent fixés par le règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement STS), et désormais par le règlement cadre FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) récemment publié au JO de l'UE, qui entre progressivement en vigueur jusqu'en 2024.

Le département des statistiques de court terme a également la responsabilité de l'enquête annuelle de production (EAP), qui élabore des données de production industrielle en valeur et en quantités, permettant ainsi de diffuser annuellement, à un niveau fin, des informations très demandées et appréciées des professionnels, de répondre aux obligations fixées par FRIBS en matière d'information sur la production annuelle de biens industriels, et d'alimenter le dispositif d'élaboration de statistiques annuelles d'entreprises É sane sur l'ensemble des activités industrielles non agro-alimentaires.

Les indicateurs conjoncturels de démographie d'entreprises sont pour leur part élaborés par le département des répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss), ceux relatifs au tourisme par le département des synthèses sectorielles (DSS), ceux relatifs à l'emploi et au coût du travail par le département de l'emploi et des revenus d'activité (Dera) et ceux sur les évolutions qualitatives conjoncturelles par le département de la conjoncture.

Les conséquences prévisibles du règlement FRIBS en matière de délais de publication et de degré de détail des indices ont été largement anticipés par le DSCT dès 2018 et 2019, le DSCT est donc dès à présent en capacité de produire les indicateurs conformément aux nouvelles exigences, accrues par rapport à celles du règlement STS, en particulier pour ce qui concerne les secteurs du commerce et des services. En 2020, les travaux nouveaux viseront d'une part, à sécuriser les processus et d'autre part, à mobiliser de nouvelles sources de données (données de caisse des enseignes de la grande distribution et données de paiements par cartes bancaires) pour mieux répondre aux besoins tout en réduisant la charge de réponse qui pèse sur les entreprises. Du côté des statistiques annuelles sur l'industrie, on s'attachera – dans un souci de meilleure maîtrise des risques et d'efficacité accrue – à restructurer et moderniser les applicatifs existants et à tirer parti des possibilités (ouvertes par FRIBS) d'alléger l'échantillonnage de l'enquête annuelle de production.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Refonte de l'enquête annuelle de production, de son échantillonnage et des applicatifs associés à l'enquête

L'enquête annuelle de production (EAP) vise à répondre à trois règlements européens distincts (en passe d'être remplacés par FRIBS) : le règlement Prodcum pour lequel elle apporte directement réponse, hormis les branches des IAA et scieries qui relèvent du SSP du ministère de l'agriculture, le règlement SBS pour lequel elle constitue l'enquête ESA pour l'industrie, et enfin le règlement STS pour lequel elle fournit la base de sondage ou de référence pour les enquêtes mensuelles de branches (qui fournissent la matière pour le calcul de l'indice de la production industrielle) ou celles relatives aux prix de production. Avec la mise en œuvre de FRIBS à compter de l'année de référence 2021 les attentes européennes, mais aussi les contraintes imposées évoluent. Le domaine Dessin rassemble les applications qui sous-tendent l'enquête annuelle de production (EAP) depuis une dizaine d'années maintenant. Pour certaines comme le Fichier Unique de Lancement (FUL) leur conception est plus ancienne encore. La refonte du domaine Dessin comprendra une réingénierie du processus statistique pour répondre aux nouvelles attentes européennes (ajout de la variable

production vendue des sous-traitants et publication d'agrégats en CPA à 2 et 4 chiffres) mais aussi tirer parti de l'allègement des contraintes et revoir à la baisse la taille de l'échantillon (de l'ordre, à confirmer, de 5 à 7000 unités légales). Il s'agira également d'optimiser la gestion des référentiels d'entreprises partagés avec Sirius et Ésane, d'intégrer pleinement les fonctionnalités offertes par les outils communs et de s'orienter vers la pratique des métadonnées actives.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Exploitation des données de caisse des enseignes de la grande distribution pour calculer les indices mensuels de chiffre d'affaires de ce secteur (avis AG4)

L'Insee dispose depuis 2012 des données de caisse des enseignes de la grande distribution. Conformément au cadre légal en vigueur, l'Institut mobilise ces données jusqu'à présent aux seules fins du calcul de l'indice des prix à la consommation.

Les règlements FRIBS et STS prévoient la transmission à Eurostat d'un indice mensuel du chiffre d'affaires du commerce de détail dans le mois qui suit celui auquel le chiffre se rapporte. Pour satisfaire à cette obligation, les déclarations de TVA sont transmises à l'Insee par l'administration fiscale trop tardivement, aussi l'Insee met-il en œuvre une enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires. Pour les besoins du calcul de l'indice de chiffres d'affaires précoce sur le commerce de détail, on pourrait envisager de substituer à cette enquête les données de caisse des enseignes de la grande distribution. Cela suppose que les limites juridiques à l'utilisation de cette source puissent être desserrées.

En 2019, l'Insee a noué des contacts auprès des enseignes pour obtenir l'autorisation d'expérimenter le calcul d'indices du chiffre d'affaires à partir de leurs données de caisse. Lors de sa réunion de novembre 2019, la Commission Entreprises du Cnis a apporté son soutien aux démarches entreprises par l'Insee et invité les enseignes à réserver un accueil favorable aux demandes de l'Institut. Deux enseignes ont d'ores et déjà donné leur accord pour l'expérimentation et les discussions sont en cours avec deux autres enseignes. La Fédération du commerce et de la distribution (FCD) elle-même approuve la démarche, ce qui facilite les discussions en cours avec les enseignes.

Sous réserve de l'obtention de l'accord formel d'au moins une 3^e enseigne (de façon à se conformer aux obligations qui découlent du secret statistique), l'année 2020 verra la réalisation de la majeure partie des travaux expérimentaux. Les résultats de l'expérimentation seront présentés au Cnis courant 2021, en vue d'une mise en œuvre et d'une extension à l'ensemble des enseignes concernées par la transmission des données de caisse à l'Insee.

Des contacts seront par ailleurs noués en 2020 avec le GIE Carte Bancaire, dont les données relatives aux transactions réalisées grâce à ce moyen de paiement pourraient s'avérer très complémentaires des données de caisse pour le calcul des indices de chiffre d'affaires du commerce, quoique sur un champ différent :

- les données de caisse concernent seulement les grandes surfaces à prédominance alimentaire mais couvrent toutes les transactions de ce secteur, quel que soit le moyen de paiement, et permettent de ventiler le chiffre d'affaires par produits ;
- à l'inverse les données de paiement par carte couvrent un champ sectoriel plus large (commerce non alimentaire, commerce électronique, mais aussi certains services) mais ne couvrent pas les transactions payées par chèque ou en liquide et ne permettent pas de ventiler les achats par type de produit.

Ces données offrent en outre une connaissance précise de la localisation du commerçant ainsi que du ou des produits vendus, ce qui permettrait à terme d'envisager de publier des indicateurs plus fins sur ces dimensions.

Compléter la couverture des indices de prix dans les services de transports

Dans ce cadre, deux pistes d'extension du champ de ces indices de prix des services de transports se dessinent en 2020.

L'Insee a sollicité la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour le calcul d'un indice de prix à la production des entreprises françaises de la branche des transports aériens de passagers, en substitution du proxy fourni par l'IPC, mesure intégrant des importations et exportations de services. La DGAC a initié fin 2019 un calcul exploitant par « webscraping » les bases des tarifs des

compagnies aériennes habilitées à opérer en France. Ce travail se poursuivra en 2020, sous réserve de la mise à disposition des moyens nécessaires côté DGAC et de l'intégration des besoins de la division IPP dans le cadre de la convention liant déjà la DGAC et la division IPC de l'Insee sur ce thème.

Le calcul d'un indice de prix à la production sur les autoroutes (péages payés par les transporteurs routiers professionnels) pourrait également être étudié, en collaboration avec le SDES.

Intégrer les prix des exportations d'avions d'Airbus dans les indices de prix de la production industrielle

Il a été décidé de procéder à l'extension de champ des indices de prix de production en y intégrant désormais le suivi des prix de la branche 30.30, notamment les exportations d'avions d'Airbus, ce qui est possible en mobilisant à cet effet les données obtenues dans le cadre d'une convention tripartite Insee-Douanes-Airbus. Ce suivi, non demandé dans le cadre du règlement européen (CE) n°1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles, constitue cependant une avancée pour l'estimation agrégée des évolutions de prix des exportations et probablement pour améliorer les « déflateurs » utilisés par la comptabilité nationale pour l'élaboration des équilibres ressources-emplois aux niveaux les plus détaillés. Étant donné la nature des produits et des données disponibles, des tests sont en cours pour établir des indices de prix sur la base de modèles hédoniques.

Prix du commerce extérieur d'électricité

Jusqu'à présent, les prix du commerce extérieur de l'électricité sont basés sur des cours de transactions au jour le jour tels qu'ils sont négociés à la Bourse Epex. Or, ces prix "spot" représentent davantage les coûts marginaux d'ajustement des réseaux à la demande et sont tributaires des aléas et impondérables climatiques. Il est très probable que pour l'essentiel du volume des échanges internationaux de l'électricité, les prix soient fixés bien en amont (logique de marché à terme) et sont au final beaucoup plus stables que les prix au jour le jour. L'Insee essaiera de mobiliser auprès des acteurs du marché les informations utiles.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

néant

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

néant

0. Orientations pour 2020

Le département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture et conduit des enquêtes thématiques, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises.

En 2020, les travaux nouveaux du DSS contribueront aux chantiers de la **nouvelle base des comptes nationaux, prévue pour 2024**, en s'appuyant sur deux enquêtes thématiques réalisées en 2018-2019, l'enquête Achats et l'enquête Production et en développant entre autre des travaux sur les logiciels, la R&D et la propriété intellectuelle, sur les marges de commerce par produit et sur la méthodologie des comptes de l'agriculture.

Un deuxième axe concernera l'exploitation de **nouvelles sources et de nouvelles données**. Celles-ci permettent dans certains cas de se substituer à des enquêtes, comme les données administratives annuelles de la contribution foncière des entreprises (CFE) qui se substitueront à l'enquête Point de ventes, réalisée jusqu'à présent tous les cinq ans. De nouvelles données seront exploitées suite à la reprise de l'enquête « Suivi de la Demande Touristique » réalisée auparavant par la DGE, et depuis janvier 2020 sous la responsabilité de l'Insee. Elle permet de compléter le volet Offre Touristique de la réponse à Eurostat déjà couvert par l'Insee. Enfin de nouvelles données seront disponibles grâce à la nouvelle enquête sur la sous-traitance, qui approfondira certains thèmes de l'enquête Achats réalisée en 2018, ou grâce à l'enquête Chaînes d'Activités Mondiales, réalisée en 2016 sur le champ des PME dans le cadre d'Eurostat et élargie en 2021 sur le champ de l'ensemble des entreprises.

L'**axe stratégique à 3 ans de la modernisation des statistiques d'entreprises** de l'Insee sera poursuivi avec comme enjeu de la DSS pour l'année 2020, la mise en production de nouvelles **applications** informatiques et le développement de nouveaux **outils**. Une première version de l'application de gestion des enquêtes de fréquentation touristique sera mise en production début 2020, permettant d'accompagner et de faciliter la montée en charge de la dématérialisation des enquêtes dans le cadre du projet **Tourisme 3**. À l'été 2020, l'application commune **Généric** de gestion et de reprise des enquêtes thématiques auprès des entreprises, sera mise en production pour les deux premières enquêtes Antipol et ESA Mayotte. D'autre part, en lien avec les travaux sur la nouvelle base des comptes nationaux, un outil pour élaborer les Équilibres Ressources Emplois (**ERE**) pour les différents secteurs et facilitant la traçabilité des ERE, des sources de données et des différents arbitrages lors des étapes successives sera élaborée.

Enfin, les réflexions sur le **concept entreprise** dans les enquêtes thématiques seront poursuivies, suite aux premiers travaux présentés à Eurostat sur l'innovation et les TIC et le lancement de la nouvelle enquête Chaînes d'activité mondiales non obligatoire en 2021. Deux expérimentations de collecte en entreprise seront aussi menées en 2021 sur les enquêtes TIC et CIS.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Prochaine édition de l'enquête Réseaux d'enseigne sur le commerce (avis ESM5)

L'enquête Réseaux d'enseigne sur le commerce de détail d'équipement de la personne, sur le commerce et la réparation automobile et sur le commerce de détail alimentaire et l'artisanat commercial sera réalisé en 2020. Au préalable, un travail important de repérage et recensement des réseaux du commerce de détail est mené pour disposer d'une liste exhaustive de réseaux et têtes de réseaux sur ce secteur.

L'utilisation de sources et méthodes innovantes (base de marques protégées, moissonnage du web...) est en cours d'implémentation pour faciliter l'identification des réseaux. Les procédures de recherche des listes des têtes de réseau sont modifiées en profondeur pour éviter l'utilisation de langages différents, prendre en compte les redressements passés effectués par les gestionnaires : création d'un identifiant pour chaque enseigne potentielle, et faciliter les apurements ex-ante. Enfin, l'exploitation de sources complémentaires comme la base des stations-services permettra de limiter la charge de l'enquête sur certains sous-secteurs.

Nouvelle enquête Sous-traitance (avis ESM1 et ESM2)

Cette enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique de la sous-traitance, devenue un mode incontournable d'organisation de la production. En effet, pour rester compétitives, tant en termes de coût que de qualité, face à une concurrence accrue, les entreprises se sont recentrées progressivement sur leur cœur de métier et confient à d'autres « tout ce qu'elles ne savent pas, ne veulent pas ou ne peuvent faire par elles-mêmes à des conditions économiques raisonnables ». Actuellement, la statistique publique ne livre sur ce thème qu'un nombre limité de données disparates, presque exclusivement tournées vers la sous-traitance confiée et incomplètes pour comprendre la sous-traitance dans sa globalité. Le but de cette enquête est de recueillir des données quantitatives de cadrage sur la sous-traitance confiée comme sur la sous-traitance reçue, par activité et par fonction de l'entreprise et des informations qualitatives permettant une meilleure estimation de l'impact de la sous-traitance sur les entreprises : nombre de contrats, critères de choix et degré d'autonomie des sous-traitants, localisation géographique, principaux produits concernés, sous-traitance en cascade ...

Refonte de l'enquête Chaînes d'activité mondiales (avis ESM1, ESM2 et ESM3)

Cette enquête sera réalisée en 2021, pour la troisième fois dans le cadre européen, mais encore non obligatoire par Eurostat. Par rapport à la précédente enquête menée en France, elle portera sur l'ensemble des entreprises marchandes, et non le champ des seules PME. Suite au passage à la définition économique de l'entreprise, elle nécessitera une réflexion sur l'unité d'interrogation et les termes utilisés pour appréhender la délocalisation au sein d'une entreprise internationale organisée en groupe des sociétés.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

Abandon de l'enquête Point de vente et exploitation du fichier de la cotisation foncière des entreprises pour différentes publications (avis AG7)

L'accès à la source CFE permet d'envisager des analyses plus approfondies de l'équipement commercial, en particulier dans une dimension territoriale. Cette source sera mobilisée pour la première fois pour rédiger L'Insee Focus sur les points de vente dans le commerce de détail en 2017.

Un dossier pour *l'Insee Références* sur les entreprises 2020 exploitera cette source CFE dans une dimension territoriale. La combinaison de la CFE et des données carroyées permet de décrire la structure des commerces et leur localisation par rapport aux populations qu'ils desservent. On s'attachera notamment à décrire la structure des établissements du commerce en fonction de la proximité de ces magasins à la population.

Exploitation de données libres issues du site internet <https://www.prix-carburants.gouv.fr> (avis AG7)

Combinées à certaines données non publiques, les données publiques sur les prix des carburants seront utilisées pour des études autour de la distribution de carburants. Complétées par l'enquête réseau d'enseigne, ces données pourraient permettre d'analyser la dispersion des prix sur le territoire métropolitain et l'intensité locale de concurrence.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Chantiers « Nouvelle base des comptes nationaux en 2024 »

- **Chantier TEI et branches : contribuer à l'exploitation des enquêtes Achats et Production**

Sur la base des résultats de l'enquête Achats, le Département des comptes nationaux(DCN) va mettre à jour le TEI. Le DSS interviendra en appui en tant que de besoin pour la partie du TEI le concernant. La collecte en 2019-2020 de l'enquête Production permettra de compléter les sources d'information sur les unités des grandes entreprises profilées. Le DSS contribuera à l'analyse des résultats.

- **Chantier des marges de commerce par produits**

Eurostat recommande d'utiliser les informations disponibles dans les enquêtes sectorielles pour l'estimation des marges par produit. L'amélioration de la qualité de ces marges par produit est un chantier de la nouvelle base. Ce travail se fera en collaboration avec les utilisateurs finaux de ces marges par produits, dans la division industrie. Sa connaissance des produits dans les entreprises industrielles sera un atout dans la réflexion sur l'amélioration de la matrice de passage des produits de l'ESA commerce aux produits des ERE.

- **Chantier sur les actifs immatériels et sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs, sur l'amélioration de l'évaluation des activités de R&D**, en lien avec la place des logiciels et bases de données.

Réflexions sur les limites de la mesure du commerce électronique par les sources statistiques existantes (avis AG3)

Des réflexions méthodologiques sur la mesure du commerce électronique seront menées, notamment en comparant les données de l'enquête TIC avec celles de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) et en s'interrogeant sur l'utilisation d'autres sources potentielles.

Prise en compte du concept d'entreprises dans les enquêtes thématiques (avis AG6 et ESM6)

Un groupe de travail sur la prise en compte du concept d'entreprises dans les enquêtes thématiques a été mis en place en 2019. Associant les sites de collecte, des responsables d'enquête, la division sondages, il étudie toutes les conséquences sur le processus d'une enquête pour diffuser en entreprise : quelle(s) unité(s) ('légale(s)/ entreprises) interroger ? Quel contour d'entreprise retenir ? Quelle méthode d'agrégation des données ? Des premières réflexions ont déjà été présentées en 2019 à Eurostat et deux expérimentations seront préparées en 2020 et réalisées en 2021 sur les enquêtes TIC et CIS.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Poursuite des travaux sur les ERE (équilibres ressources emploi) (avis AG8)

Les travaux seront poursuivis au sein du DSS pour assurer la continuité de fourniture des ERE avec le passage au nouvel outil Toucan de la comptabilité nationale. Les opérations d'équilibrage actuellement réalisées dans Pelican devront être réalisées avec ce nouvel outil, si possible commun aux différentes divisions sectorielles. Après une première réflexion et un premier outil développé pour la division Services, la division commerce essaiera de s'intégrer dans ce nouvel outil. Ces travaux devront amener à une réflexion sur la traçabilité des ERE et le stockage des différentes données sources et différents arbitrages conduisant à l'élaboration des ERE en comptabilité nationale.

Application de gestion de l'enquête de fréquentation touristique des hébergements collectifs (avis AG5)

Une première version de l'application de gestion des enquêtes de fréquentation touristique sera mise en production début 2020, permettant d'accompagner et de faciliter la montée en charge de la dématérialisation des enquêtes dans le cadre du projet **Tourisme 3**. Plus ergonomique, cette nouvelle application permet la gestion unique des trois types d'hébergement (hôtels, campings, résidences de tourisme). Elle repose sur un environnement technique récent et intégré de nombreux outils développées au fil du temps en dehors de l'application précédente. Elle offre de nouvelles possibilités en termes de collecte et de dématérialisation, de contrôles et de qualité, de redressement et de diffusion. Elle permet aussi des délestages entre les différents sites de production.

À l'été 2020, l'application commune **Généric** de gestion et de reprise des enquêtes thématiques auprès des entreprises, sera mise en production pour les deux premières enquêtes Antipol et ESA Mayotte. A partir de 2021, le rythme d'intégration de nouvelles enquêtes sera de 2 voire 3 par an. Cette application repose sur utilisation des outils mutualisés et gérés par les métadonnées à l'Insee (Coltrane, Pagues, Eno). Elle permet d'harmoniser les pratiques de traitement des données des enquêtes thématiques entre les différents sites de collecte.

0. Orientations pour 2020

Au-delà des divers travaux méthodologiques liés en partie aux recommandations formulées dans le dernier avis du Comité du Label, les travaux nouveaux de l'année 2020 pour les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises s'articuleront notamment autour de trois enjeux :

- tout d'abord, la préparation du renouvellement de la réponse de l'Insee à l'appel d'offres de la Commission européenne. La DG EcFin a d'ores et déjà fait part des évolutions souhaitées pour les enquêtes, qu'il s'agisse de l'introduction d'une question sur l'incertitude ou bien de l'abandon probable d'une enquête spécifique sur l'investissement, au profit de l'introduction de questions semestrielles à ce sujet dans les enquêtes sur l'industrie et les services ;
- la consolidation du nouveau mode de collecte des enquêtes, géré depuis la mi-2019 par le dispositif Coltrane, avec en particulier en 2020 le test de l'édition des questionnaires papiers, qui devraient être directement générés par ce dispositif ;
- plus globalement, les enquêtes de conjoncture peuvent constituer une plateforme susceptible d'accueillir des modules ad hoc, comme, depuis 2017, celui sur les barrières à l'embauche. A titre expérimental, une question sur le Brexit a ainsi été ponctuellement introduite dans l'enquête de janvier 2020. Par ailleurs, l'enquête expérimentale sur l'investissement public local, dont le questionnaire a été simplifié fin 2019, devrait faire l'objet d'un bilan courant 2020.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Préparation de l'évolution du contenu de plusieurs questionnaires d'enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Il s'agit de préparer l'introduction de nouvelles questions européennes qui devront être en place au printemps 2021 : une question mensuelle sur l'incertitude économique dans les enquêtes dans l'industrie, la construction, les services et le commerce de détail ; des questions semestrielles sur l'investissement pour les enquêtes dans l'industrie et dans les services.

Préparation de l'arrêt probable de l'enquête trimestrielle sur l'investissement dans l'industrie dans sa forme actuelle. Cette opération serait liée aux demandes européennes mentionnées dans le paragraphe précédent, en parallèle donc de l'introduction de questions semestrielles sur l'investissement dans les enquêtes sur l'industrie et les services. La Commission européenne ne financera en effet plus l'enquête trimestrielle sur l'investissement en tant que telle à partir de mai 2021.

Test d'un **nouveau processus de production de questionnaire papier, directement généré par le dispositif Coltrane** : ce test sera mené en 2020 sur une des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, l'enquête bimestrielle dans le commerce de gros, en vue de sa généralisation à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises conduites par l'Insee en 2021.

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics : entrée en vigueur d'une convention d'agrément sur les modalités d'exécution de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics par l'Insee et la Fédération nationale des travaux publics signée en janvier 2020, formalisant les relations entre ces deux parties.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

néant

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Maintenance de nouveaux modèles de prévision de la croissance trimestrielle du produit intérieur brut, élaborés en 2019 (« GDP Tracker »), présentés dans la *Note de conjoncture* de décembre 2019 (dossier « Prévoir en continu la croissance française, un essai à partir de différents modèles d'apprentissage automatique »). Ces modèles seront utilisés pour l'exercice de prévision à court terme trimestriel effectué par l'Insee.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

néant

0. Orientations pour 2020

Le Service statistique ministériel préparera la mise en œuvre du règlement FRIBS en ce qui concerne le commerce extérieur. Ceci implique de définir une nouvelle base juridique française pour la déclaration d'échanges de biens (DEB) et pour les éventuelles enquêtes de calibrage des flux non couverts par la DEB, d'ajouter une variable aux données collectées pour les expéditions intra-UE, de se mettre en capacité de recevoir les données individuelles relatives aux expéditions intraUE mais aussi aux exportations et importations extraUE depuis d'autres Etats-membres par des sociétés établies en France

Une réingénierie du processus de production de la statistique du commerce extérieur sera engagée. Une enquête préparatoire au passage au nouveau concept d'entreprise sera réalisée.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Mise en œuvre du règlement FRIBS (avis ESM3)

a- Le règlement FRIBS abroge les règlements Intrastat et Extrastat à compter de début 2022. La base juridique actuelle de la statistique du commerce extérieur (article 109 de la loi du 17 juillet 1992 mettant en œuvre la modification de la directive TVA afin de mettre en place le marché unique européen) se référant à une collecte définie par le règlement Intrastat, deviendra caduque.

b- Le règlement FRIBS ne requiert plus la collecte des informations relatives aux introductions intraUE puisqu'il prévoit l'échange de données miroir entre autorités statistiques. En l'absence dans les premières années de méthode pour garantir la production de statistiques fiables à partir des données miroir, la collecte relative aux introductions françaises sera proposée pour inclusion dans la nouvelle base juridique française. La collecte supplémentaire du pays d'origine à l'expédition sera incluse et les données individuelles seront mises à disposition des autres Etats membres *via* les procédures sécurisées européennes prévues à cet effet.

c- Les variables à collecter seront réexaminées : le règlement FRIBS ne requiert plus la collecte des informations régionales, ni du mode de transport pour les flux intraUE. Toutefois, la demande par les acteurs institutionnels territoriaux est importante.

d- Le dispositif statistique de collecte devra prévoir les moyens adaptés à une estimation fiable des flux pour les entreprises exemptées de collecte. Le dispositif de seuil d'exemption introduit par Intrastat n'est pas maintenu dans FRIBS, ce qui ouvre la possibilité d'autre mode d'exemption.

e- Echange de données individuelles miroir relatives aux exportations et importations **intraUE** depuis d'autres Etats membres : les étapes de la procédure de labellisation sécurité par le comité du Système statistique européen seront reprises. L'objectif à court terme est de constituer une base d'étude pour évaluer le potentiel de ces données.

Réingénierie du processus de production de la statistique du commerce extérieur

Les évolutions successives du dispositif Intrastat, qui ont agi marginalement sur le système initial de 1993 peuvent désormais être analysées de façon plus cohérente au sein d'un cadre statistique plus traditionnel apporté par le règlement FRIBS. Les procédures de traitement et le système d'information seront revus, en étroite relation avec la nouvelle base juridique française.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Mise en œuvre du règlement FRIBS (avis ESM3 et ESM1)

En ce qui concerne les flux d'expédition intraUE, l'identifiant du partenaire transfrontalier dans la transaction, qui est requis par FRIBS, proviendra de l'état récapitulatif TVA incorporé en France (et en Italie) à la DEB.

Le règlement FRIBS introduit également un échange de données individuelles relatives aux exportations et importations **extraUE** depuis d'autres Etats membres par des sociétés établies en France. Ceci permettrait d'améliorer la qualité des statistiques d'exportations qui à ce jour ne retracent pas les exportations extraUE lorsque celles-ci sont réalisées à partir d'un autre Etat membre (par exemple depuis un port d'un autre Etat membre).

Réingénierie du processus de production de la statistique du commerce extérieur

Les travaux de réingénierie concerneront également l'exploitation statistique des données de dédouanement.

Enquête sur l'utilisation des données administratives à des fins de détection des anomalies déclaratives (DEB) ou d'estimation des flux dispensés de déclaration

Une enquête pilote a été lancée sur les écarts entre les montants d'échanges intracommunautaires de biens déclarés sur les formulaires TVA CA3 ou CA12 et les totaux des échanges déclarés en DEB. Elle sera suivie d'une enquête sur un échantillon suffisant pour définir des méthodes de détection d'anomalie et éventuellement d'estimation des flux sous le seuil de déclaration DEB.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Afin de pouvoir intégrer complètement le nouveau concept d'entreprise dans les statistiques relatives aux exportateurs ou importateurs, le SSM doit analyser le fonctionnement économique des sociétés étrangères non établies en France qui déclarent en leur nom des opérations d'importation ou d'exportation depuis la France, à l'intraUE et à l'extraUE. Une enquête pilote sur ce sujet sera lancée en 2020 et sera suivie d'une enquête en 2021.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

néant

0. Orientations pour 2020

Le programme de travail de la sous-direction des statistiques sur les transports (SDST) est très fortement déterminé par les règlements européens, ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN). Il comporte ainsi une grande part de productions statistiques récurrentes, dont le rythme est mensuel, trimestriel et/ou annuel. La SDST assure notamment chaque trimestre le suivi de la conjoncture dans les transports et valorise la réponse aux règlements européens à travers des publications trimestrielles/annuelles sur les différents modes de transport ; la sous-direction réalise enfin des synthèses, telles que le rapport de la Commission des comptes des transports de la nation, les chiffres clés, ou encore les bilans sociaux du transport routier de marchandises et de voyageurs. Les nouvelles opérations sont, sauf exception, programmées de façon pluriannuelle.

Outre les travaux récurrents, l'année 2020 verra l'aboutissement de travaux pluriannuels engagés précédemment, avec la diffusion de statistiques renouvelées sur le parc de véhicules roulants. Ces nouvelles données seront valorisées à travers d'une part, le rebasement du bilan de la circulation, et d'autre part, de nouvelles études, sur le parc de véhicules (automobiles, bus et cars, véhicules utilitaires légers, poids lourds), sur leurs émissions de CO₂ et sur l'usage de la voiture dans les différents territoires.

Les traitements statistiques de la nouvelle enquête Mobilité des personnes, dont la collecte s'est achevée en avril 2019, seront poursuivis afin de disposer de premiers résultats à la fin du 1^{er} semestre 2020 et de résultats complets fin 2020-début 2021. Cette enquête fournira un cadrage général sur la mobilité et son évolution par rapport aux éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. Elle permettra aussi d'apporter un éclairage sur les nouveaux services de mobilité (covoiturage, autopartage...).

En parallèle, la rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) se poursuivra. La nouvelle méthodologie de tirage et de redressement de l'échantillon de véhicules entrera en vigueur à partir du 1^{er} trimestre 2020, et les premiers résultats qui en seront issus seront publiés en juin. La refonte des outils de collecte et de gestion de l'enquête et des produits de diffusion sur le transport routier de marchandises se prolongera jusqu'en 2021, voire 2022.

À moyen terme, la demande européenne de statistiques de transports devrait s'accroître, pour couvrir plus largement l'ensemble des modes de transports, en améliorer la comparabilité, et mieux mesurer l'évolution des parts modales des transports de passagers, comme de marchandises, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Les différentes réflexions méthodologiques engagées en 2020 pour faire évoluer/élargir les dispositifs de collecte existants s'inscrivent dans ce contexte d'une forte demande européenne, réaffirmée fin 2019, concernant la mobilité des passagers, et la circulation des véhicules routiers, domaines non encore couverts par un règlement.

En outre, à très court terme, le transport fluvial de passagers pourrait venir compléter le règlement européen portant actuellement exclusivement sur le transport fluvial de marchandises, après la présentation du rapport d'Eurostat au parlement européen en décembre 2020. Une expertise devra être menée en 2020 sur la faisabilité de la mise en place d'une collecte de ces nouvelles informations en France, en collaboration avec VNF (Voies navigables de France), dans la perspective d'un rapportage à Eurostat devenant obligatoire en 2021.

La sous-direction participera cette année à une nouvelle *Task Force* mise en place par Eurostat sur les véhicules utilitaires légers (VUL) en mars 2020, adossée au groupe de travail européen sur le transport routier de marchandises. Cette *task force* vise à proposer aux États Membres une méthodologie de collecte d'une éventuelle nouvelle enquête européenne sur les VUL, dans la lignée de l'enquête sur le transport routier de marchandises portant sur les poids lourds.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Mobilité des personnes (EMP) : exploitations en cours et futures enquêtes

L'année 2020 sera consacrée à l'exploitation de l'enquête Mobilité des personnes 2018-2019 (anciennement enquête nationale Transports déplacements – ENTD). La collecte de cette nouvelle édition s'est achevée en avril 2019. Cette enquête fournira un cadrage général et rendra possible des comparaisons dans le temps par rapprochement avec les résultats des éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. Elle permettra aussi d'apporter un éclairage sur le rôle des nouveaux services de mobilité comme les plateformes de covoiturage sur internet ou sur mobile.

En 2020, les traitements statistiques et les travaux d'enrichissements seront poursuivis avec l'objectif de disposer de premiers résultats au 1^{er} semestre 2020 et d'un fichier définitif complet fin 2020-début 2021. Un comité d'exploitation sera constitué début 2020. La réalisation d'une publication dans les collections du CGDD, rassemblant plusieurs articles élaborés à partir de l'enquête, est envisagée pour 2021.

La réflexion sur les futures enquêtes sur la mobilité des ménages se poursuivra en 2020, avec l'objectif de construire à court terme un nouveau dispositif permettant de disposer d'informations plus régulières, tout en limitant les coûts de collecte. Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, le besoin de disposer plus fréquemment d'indicateurs sur l'évolution de la mobilité sur l'ensemble du territoire est en effet accru. Ces attentes nationales rejoignent celles de la Commission européenne et d'Eurostat, qui souhaiteraient que chaque Etat membre puisse disposer d'indicateurs phares de la mobilité tous les 3 à 4 ans au plus, voire annuellement. Plusieurs pistes seront étudiées, tant dans la sphère publique (passage à une collecte en multimode plus fréquente couplée avec l'exploitation de sources annuelles partielles) qu'en développant des partenariats (recherche de données massives privées, suivi des expérimentations françaises sur les applications smartphones et traces GPS ; articulation avec d'autres enquêtes ou des organismes de recherche...),

Rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) (avis AG8)

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978 est l'une des plus anciennes enquêtes sur l'utilisation des véhicules. Une rénovation a été engagée ces dernières années. L'investissement a porté dans un premier temps sur la réflexion méthodologique, avec en particulier la définition d'un nouveau plan de sondage et de la méthode de redressement des résultats, qui ont été mis en œuvre fin 2019. En 2020, l'enquête sera réalisée à partir du 1^{er} janvier selon cette nouvelle méthodologie. De nouveaux produits de diffusion seront élaborés en 2020 et la diffusion des nouveaux résultats sera accompagnée d'éléments explicatifs sur les changements opérés. Après la rénovation méthodologique, la refonte des applications informatiques, et notamment du site de collecte de l'enquête, sera poursuivie en 2020 et 2021. Pour des raisons de moyens, la mise en œuvre de la rénovation complète pourrait s'étaler sur 2 à 3 ans.

Rénovation de l'enquête Chronotachygraphes

L'année 2020 verra la rénovation de l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture de "chronotachygraphes" réalisée depuis le milieu des années 90. Arrivée au terme des 5 ans, cette enquête doit être représentée au Cnis pour avis d'opportunité lors de la commission Entreprises et Stratégies de marché au printemps 2020 puis au comité du label en juin ou juillet 2020.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Nouvelles données sur le parc des véhicules roulants (avis EDD1, AG5 et TERR1)

Avec l'atterrissage du projet de refonte du répertoire des véhicules routiers au 1^{er} semestre 2020 et les travaux d'estimation du parc roulant (voir *infra*), de nouvelles données très attendues sur le parc de véhicules seront disponibles en 2020. Le parc roulant était jusqu'à présent estimé en fonction de l'âge du véhicule (parcs immatriculés, « tronqués » à 15, 17 ou 18 ans selon le type de véhicule) en l'absence d'informations complètes sur les véhicules ne circulant plus. Le parc roulant ainsi estimé

n'était mobilisable que de façon agrégée selon différents critères : âge, motorisation, puissance, maille géographique régionale / départementale. La connaissance plus fine du parc permettra de nouvelles exploitations statistiques. A titre d'illustration, ces données inédites (exploitées ponctuellement et partiellement en 2019) ont déjà permis d'estimer finement (au niveau communal) en avril 2019 le parc de véhicules en règle vis-à-vis du contrôle technique dans les 15 premiers territoires qui se sont engagés dans la mise en œuvre d'une « zone à faibles émissions ». En décembre 2019, ces informations ont été étendues aux 19 territoires ayant répondu à l'appel à projets de l'Ademe (dont 11 sont communs aux premiers signataires). La composition du parc de véhicules automobiles selon la catégorie de vignette crit'air a également été estimée et publiée pour la première fois fin 2019 pour la France entière.

En 2020, au moins une publication nationale sera réalisée à partir des nouvelles données de parc, potentiellement coordonnée avec des publications régionales simultanées pour les Dreal (services régionaux du ministère de la Transition écologique et solidaire) intéressées. Un outil de datavisualisation de ces données pourrait également être développé afin de mieux valoriser ces données. En fin d'année 2020, une rénovation des publications mensuelles sur les immatriculations et les motorisations sera initiée pour une parution dans la nouvelle formule des immatriculations/motorisations de janvier 2021 en février 2021.

En fonction des moyens disponibles, des publications issues du bilan de la circulation, ou sur les autres types de véhicules (bus, car, poids lourds, véhicules utilitaires légers) pourraient être engagées en 2020 ou 2021.

3^e rapport de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes (ONT3P) (avis AG7)

Le décret 2017-236 du 24 février 2017 a créé notamment l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes dont la mise en œuvre est confiée au SDES. L'observatoire national doit établir chaque année un rapport rendant compte de l'évolution du secteur des transports publics particuliers de personnes y compris de l'accès aux différentes professions de conducteurs, rapport qui sera adressé au Comité national des transports publics particuliers de personnes. En 2018, la sous-direction avait réalisé la première édition du rapport annuel de cet observatoire faisant la synthèse des données existantes sur le sujet. Outre l'actualisation des données lorsqu'elles sont disponibles, il s'agira en 2020 d'élargir le rapport aux données nouvellement disponibles, d'en expertiser la qualité, pour la production à court/moyen terme d'analyses complémentaires et de nouveaux indicateurs observables dans le temps.

Dans un contexte d'absence de recensement annuel détaillé et exhaustif sur les taxis et de coexistence de sources d'information hétérogènes sur les VTC, les travaux en 2020 viseront plus précisément à mettre au point une méthodologie statistique pérenne, permettant une mise en cohérence des diverses sources disponibles sur l'activité des taxis et des VTC. Ces travaux méthodologiques seront mobilisés pour la publication du 3^e rapport de l'ONT3P fin 2020.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Rebasement du bilan de la circulation

L'ensemble des travaux permettant d'établir un nouveau parc de véhicules roulants seront mobilisés pour procéder au rebasement du bilan de la circulation. Le bilan de la circulation routière rassemble et met en cohérence annuellement les évolutions du parc de véhicules, de la circulation routière et de la consommation de carburants, en s'appuyant sur des données de référence ou « base », qui ont été élaborées en 2009. Il s'agira de rebaser le bilan de la circulation en 2020 à partir des nouvelles données de référence disponibles, sur le parc notamment, dans le cadre d'un groupe de travail d'experts et de partenaires du bilan annuel (Ifsttar, Citepa, CCFA, SEVS, CNR,...).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Achèvement de la refonte du répertoire sur les véhicules routiers (avis TERR1)

La refonte du répertoire des véhicules routiers (RSVERO2), appariant données d'immatriculation des véhicules et contrôles techniques, devrait s'achever au 1^{er} trimestre 2020.

A partir de ce répertoire renouvelé, une étude méthodologique, réalisée en collaboration avec le SSP Lab de l'Insee, devrait permettre d'estimer des probabilités de circuler et des kilométrages de tous les types de véhicules routiers (exceptés les deux roues qui ne passent pas de contrôle technique).

Ainsi le recours aux données des contrôles techniques des véhicules sera généralisé en 2020 à tous les types de véhicules routiers (hors les deux-roues), et devait permettre de mieux déterminer et caractériser le parc effectivement roulant.

En outre, la sous-direction expertisera l'opportunité de recourir à différents fichiers administratifs existants (taxe à l'essieu, TICPE, primes à la casse...) pour compléter l'information sur les véhicules effectivement roulants, et enrichir régulièrement le nouveau répertoire statistique sur les véhicules routiers.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La sous-direction projette d'élargir en 2020 les produits de diffusion trimestriels sur les statistiques maritimes, en publiant mensuellement des agrégats sur les volumes transportés.

0. Orientations pour 2020

En 2020, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes et par les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en terme de fourniture de données et d'analyses pour alimenter la connaissance et aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques dans les domaines de compétence du ministère.

Dans cette perspective, le SSP continuera à mener des opérations statistiques récurrentes sur les thématiques suivantes : occupation et utilisation du territoire ; productions végétales et animales ; productions commercialisées agroalimentaires (Prodcum) ; structures de production et activités des exploitations agricoles et aquacoles, des exploitations forestières et scieries, des industries et du commerce de gros agroalimentaires ; résultats économiques des exploitations agricoles, de la pêche et de l'aquaculture ; pratiques agricoles et environnementales ; indices de production et de prix (indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), indice de la production industrielle (IPI), prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles, prix des terres agricoles). La conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière sera suivie mensuellement et annuellement et des opérations de synthèse permettront d'élaborer la statistique agricole annuelle, les comptes de l'agriculture par région ainsi que des bilans d'approvisionnement par type de productions.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2020 sera notamment marquée par le démarrage de la collecte du recensement agricole à compter d'octobre 2020. Cette opération, initiée depuis plusieurs mois, verra sa préparation s'achever au cours du 1^{er} semestre avec la sélection des prestataires en charge d'une partie de la collecte, le passage au Comité du label du Cnis, le tirage de l'échantillon pris en charge par les Srise (services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), le développement des applicatifs de collecte, des supports de formation et des documents nécessaires à la collecte.

En début d'année 2020, une nouvelle enquête sur les pratiques culturales en viticulture sera collectée, dans le cadre du cycle d'enquêtes permettant d'évaluer divers plans d'action ministériels (Ecophyto ; Agro-écologie) et de répondre au règlement européen sur les pesticides. Diverses enquêtes collectées en 2019 seront valorisées (enquête sur les pratiques phytosanitaires en légumes en 2018, enquête sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2018, recensement de la pisciculture et de l'algoculture). Les premiers résultats issus de nouvelle enquête Teruti (sur l'occupation et l'utilisation du territoire) seront diffusés au niveau départemental, régional et national à partir des 3 vagues collectées en 2017-2019.

En matière d'études, les travaux d'analyse réguliers sur l'agriculture et les industries agroalimentaires (utilisation des technologies de l'information et de la communication, consommations d'énergie, dépenses pour protéger l'environnement...) se poursuivront et de nouveaux travaux sur les revenus agricoles seront conduits (comparaison avec les autres indépendants, revenus des ménages agricoles localisé)

Le SSP contribuera aux travaux de divers observatoires (observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire économique des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine...) et apportera son appui aux directions du ministère, notamment dans le cadre des travaux sur la prochaine programmation de la PAC.

Enfin le SSP poursuivra ses efforts en termes d'innovations statistiques et méthodologiques afin de gagner en efficacité et qualité. Dans le souci d'alléger le coût des enquêtes et la charge statistique des répondants, le recours aux données administratives et privées fera l'objet d'expertises approfondies, de même que le développement de dispositifs de collecte par Internet. Une analyse de risque sur le processus des enquêtes de conjoncture sera conduite pour améliorer et sécuriser les processus de production et les inscrire dans un cadre d'assurance qualité. Le nouveau site de la statistique agricole (Agreste) sera ouvert au cours du 1^{er} semestre.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Recensement agricole 2020

1. Le recensement décennal de l'agriculture se déroulera en 2020 selon des modalités innovantes avec une collecte auprès d'environ 350 000 exploitations de données de base (dites de « tronc commun »), prioritairement par Internet et avec un complément par téléphone si nécessaire ; une collecte, auprès d'environ 100 000 exploitations (un échantillon représentatif de la métropole et la totalité des exploitations des DOM et de Corse) de questionnaires plus détaillés (tronc commun et questionnaire thématique). La collecte du tronc commun sera confiée à un ou deux prestataires externes tandis que les questionnaires plus détaillés seront collectés par le réseau des enquêteurs régionaux en Srise, en face à face ou par téléphone.

2. L'année 2020 verra la finalisation de la préparation de ce recensement avant le démarrage de la collecte en octobre. La sélection des prestataires en charge d'une partie de la collecte interviendra en début d'année 2020. L'opération sera présentée au Comité du label du Cnis en avril 2020 en vue de l'obtention du label de qualité statistique, assorti du caractère obligatoire. L'échantillon qui sera interrogé sur un questionnaire plus détaillé sera tiré et transmis aux services régionaux (Srise) en charge de la collecte en face-à-face. Les applicatifs de collecte seront développés et testés et les documents nécessaires à la collecte (manuel d'instructions, courriers, supports de formation) seront préparés. Le marché de prestations de communication hors média sera notifié début 2020 et le plan de communication média (achat d'espace, création de trafic...) sera préparé.

Enquête sur les pratiques culturelles en viticulture au cours de la campagne 2019 (avis ESM11)

Cette enquête fait partie du cycle des enquêtes sur les pratiques culturelles en production végétale, qui alterne tous les 3-4 ans, pour chaque filière (grandes cultures, arboriculture, maraîchage, viticulture), des enquêtes approfondies sur les pratiques culturelles et des enquêtes plus légères sur les traitements phytosanitaires. L'enquête sur les pratiques culturelles en viticulture au cours de la campagne 2019 sera collectée au 1^{er} trimestre 2020. Compte-tenu de la complexité des informations à collecter, cette enquête est réalisée en face-à-face par un réseau d'enquêteurs piloté par les services régionaux (Srise). Les premiers résultats seront disponibles en 2021.

Refonte des enquêtes de branche

La refonte du dispositif des enquêtes de branche menées auprès des industries agroalimentaires se poursuivra. Cette refonte vise à alléger la charge de réponse, simplifier le dispositif de collecte et faciliter l'intégration par l'Insee des données collectées dans le calcul des indicateurs IPI et Prodcom. Le nouveau dispositif, dont la collecte sera principalement assurée par internet avec une gestion directe du SSP, sera présenté au Comité du label en juin 2020, en vue d'une mise en œuvre à compter de 2021.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Système d'information sur l'aquaculture (avis AG7)

Afin d'alléger la charge des entreprises, une expertise sera conduite avec la DPMA sur l'opportunité de concevoir un nouveau dispositif de statistiques annuelles fondé sur un système rénové de déclarations annuelles administratives et une enquête complémentaire statistique qui pourrait être triennale.

Pratiques culturelles et logiciels privés de gestion des parcelles (avis AG4 et AG7)

Après concertation avec la profession agricole, des contacts ont été pris avec les éditeurs de logiciels privés de gestion de parcelles pour expertiser la possibilité d'alléger la charge de collecte des enquêtes pratiques culturelles. L'objectif est à la fois de pré-renseigner certaines rubriques du questionnaire (rubriques les plus longues sur les traitements effectués sur les parcelles) mais également de voir si ces données pourraient permettre d'espacer le rythme des enquêtes sur les pratiques culturelles. Une expertise des informations disponibles dans ces logiciels et des travaux à conduire pour mobiliser ces données sera conduite au cours de l'année, avec l'appariement pour un

échantillon d'exploitations, des données issues des logiciels avec celles recueillies dans le cadre de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures.

Enquête Teruti et mobilisation des données satellitaires (avis AG5 et AG7, TERR6)

Le dispositif de mesure de l'occupation et de l'utilisation des sols, fondé sur l'enquête Teruti, a été profondément rénové en 2017 avec la mobilisation d'une stratification du territoire à partir des données administratives (RPG,...) et géographiques (BD-Topo,...), conduisant à intensifier l'observation dans les strates ayant de plus fortes probabilités de changement de couverture des sols. La collecte des 3 premières vagues de ce nouveau dispositif d'observation s'est déroulée en 2017-2019, ce qui permettra de produire en 2020 des résultats précis au niveau départemental en cumulant trois années consécutives de collecte. A cette fin, un travail de raccordement de la nouvelle série avec la série antérieure sera mené. Un travail sera également mené pour définir le nouvel échantillon à réobserver, une partie des points déjà observés en 2017 pouvant être imputés. Par ailleurs, la collaboration avec le Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBio) de l'nra se poursuivra en vue d'expertiser la possibilité de mobiliser à moyen terme les données satellitaires pour détecter les changements d'occupation et mieux cibler les points à revisiter dans le cadre le cadre de l'enquête Teruti. Ces travaux sont menés dans le cadre de l'ESSnet « Big Data 2 – Earth observation » d'Eurostat et donneront lieu à un rapport en juillet 2020.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

néant

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Refonte du site Agreste (avis AG8)

Afin d'améliorer l'accessibilité et la visibilité des travaux du SSP, une refonte du site Agreste a été initiée en 2018. La mise en ligne du nouveau site interviendra au 1^{er} semestre 2020.

MINISTÈRE DES ARMÉES

Secrétaire général pour l'Administration

Direction des affaires financières

Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales

Observatoire économique de la Défense (OED)

0. Orientations pour 2020

Du point de vue organisationnel, la réorganisation du secrétariat général pour l'Administration (SGA) s'est traduite par le changement d'intitulé de la sous-direction de rattachement : Données, financements et économie de défense.

Les points soulevés lors de l'audition devant l'ASP (Autorité de la statistique publique) du 22 mars 2017 demeurent néanmoins toujours d'actualité.

Le contexte statistique continue à être marqué par des mutations continues des systèmes d'informations concernant les personnels militaires (Source Solde, Aghora Solde) et ceux ayant trait aux paiements du ministère à ses fournisseurs (Chorus). A cela s'ajoutent de nouvelles contraintes dans l'accès aux données (cf. Anonymisation des personnels des forces spéciales).

L'année 2020 devrait voir la mise en production de deux nouvelles enquêtes, ainsi que les premières réalisations du partenariat mis en place avec la DGGN.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête auprès des réservistes (réserve opérationnelle 1^{er} niveau d'une armée). L'enquête a pour objectif d'établir un portrait actualisé des réservistes sous ESR en 2020, en particulier du point de vue de leur situation dans la société civile, de recueillir leur sentiment sur la façon dont ils concilient leur vie personnelle, professionnelle et militaire, leur satisfaction vis-à-vis de leurs activités de réserve et analyser leur souhait de renouvellement. Enquête multimodes.

Enquête sur la cybersécurité des entreprises fournisseurs de la défense. Le dispositif consistera en la réalisation d'une enquête sur la cybersécurité des PME fournisseurs du ministère des Armées et ce afin de recueillir des données sur l'incidence du cybercrime sur ces entreprises et les actions qu'elles mettent en place en vue d'en prévenir ou atténuer les effets. Enquête multimodes.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Exploitation de données fiscales issues du fichier impôt sur le revenu, dénommé Pote (DGFIP) en vue d'étudier les revenus du foyer des militaires et leur évolution, au-delà de la seule connaissance des rémunérations détaillées des personnels militaires présente dans le RAE (recensement annuel des agents de l'État).

Avis favorable de la Commission Entreprises et stratégies de marché du Cnis du 11 octobre 2019, demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951. Cf. AG2 « Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité »

Mise en place d'un indicateur annuel de suivi statistique des entreprises fournisseurs « innovantes » du ministère des armées à partir de sources fiscales (données du CIR/ CII) et des données de l'Acoss sur les Jeunes Entreprises Innovantes.

Avis favorable de la Commission Entreprises et stratégies de marché du Cnis du 29 septembre 2017, demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951. Publication des résultats dans la collection EcoDef Statistiques. Cf. ESM6 « Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement » et AG7 « Développer les appariements entre sources de données »

Refonte du dispositif de suivi des rémunérations des personnels de la gendarmerie nationale (RAE-G) à partir du nouveau SI *Aghora Soldes* mis en place au 1^{er} janvier 2019. Cette refonte est effectuée en collaboration avec la DGGN.

Publication des résultats dans la collection EcoDef Statistiques.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

La statistique sur les paiements aux entreprises fournisseurs du ministère des Armées (REFD) est renouvelée. Le champ est redéfini en faisant désormais apparaître : les entreprises fournisseurs du secteur public, ainsi que les entreprises fournisseurs de rang 1 et 2. En outre la statistique relative aux délais de paiements aux entreprises fournisseurs du ministère est renouvelée.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Développement de la communication du SSM défense au moyen de vidéos dessinées. L'objectif est la réalisation et la mise en ligne de vidéos destinées au grand public sur les thèmes d'économie de la défense, abordés dans les collections du bulletin EcoDef. (*avis **AG8***)

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (*liste exhaustive*)

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 - Avis moyen terme des commissions du Cnis

Commission Entreprises et stratégies de marché (liste exhaustive)

Observation d'une économie mondialisée

ESM1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribis (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

ESM2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

ESM3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Organisation et stratégies des entreprises

ESM4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

ESM5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

ESM6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

La transformation numérique de l'économie

ESM7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

ESM8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

Les structures productives face au défi du développement durable

ESM9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

ESM10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Les structures productives face au défi du développement durable

ESM11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Commission Environnement et développement durable (avis cités)

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

EDD1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

Commission Territoires (avis cités)

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

TERR1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infranational. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les

Des thèmes

TERR6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.